
MAIRIE DE LES SIEGES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 mai 2021
CONVOCATION DU 11 mai 2021

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes en séance ordinaire, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Antoine BARBIRATI, Maire.

Sont présents : M. MARANDEL Hervé et M. STANIA Éric, maire-adjoints, M. CHEVALIER Philippe, M. CALLEWAERT Anthony, M. GOURREAU Fabrice, Mme BUIS Laurence, M. BOURNONVILLE Gérald et Mme CANESTRARO Jocelyne, conseillers.

Absents représentés : Mme HARDY Marie-Line (par M. GOURREAU), M. RAGOT Lionel (par Mme BUIS)

M. MARANDEL Hervé élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour étant le suivant :

- * Approbation du procès-verbal en date du 13 avril 2021,
- * Police municipale mutualisée Villeneuve l'Archevêque,
- * Décision modificative,
- * Subvention ADMR,
- * Remplacement du délégué au Syndicat SIVOS,
- * Pour donner suite au retrait de délégation à un adjoint,
- * Questions diverses.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Approbation du procès-verbal en date du 13 avril 2021

Le procès-verbal de la réunion du 13 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité.

2021-18. Police municipale mutualisée Villeneuve l'Archevêque

Le conseil municipal de Villeneuve l'Archevêque a approuvé la création d'une police municipale. Les agents de police municipale sont chargés, notamment, d'assurer le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité, la bonne application des arrêtés municipaux, le relevé des infractions routières...

Les agents pourraient être mis à disposition des communes qui le souhaitent par l'intermédiaire d'une convention qui régirait les conditions de mutualisation et les compensations financières.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la création d'une police municipale mutualisée.

2021-19. Décision modificative

Une décision modificative est nécessaire car le budget de la commune présente une anomalie dans l'équilibre des chapitres d'ordre 040 et 041 en dépenses et en recettes d'investissement.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2128 : Autres agenc. et aménag.	844,20 €	
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section	844,20 €	
D 2128 : Autres agenc. et aménag.		844,20 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		844,20 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- Accepte la DM.
- Autorise le maire à signer les documents nécessaires.

2021-20. Subventions (suite)

Pour donner suite de la demande de subvention reçu de l'ADMR.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- De subventionner à la hauteur de 200€.

2021-21. Remplacement du délégué au Syndicat SIVOS

A la suite de la démission de Mme CANESTRARO déléguée au syndicat du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire), le conseil doit choisir un remplacement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- Madame BUIS Laurence sera la déléguée du SIVOS.

2021-22. Pour donner suite au retrait de délégation à un adjoint

La réaction mouvementée des élus n'a pas permis la délibération

Le vote est reporté au 25 mai 2021

*** Questions diverses :**

- Organisation des élections et vaccin ou test (PCR, antigéniques ou autotests) :
Le conseil municipal sera présent aux élections vacciné ou testé 48h avant.
- Réparation voirie : Le vendredi 4 juin 2021, M. MARANDEL, M. CHEVALIER, M. GOURREAU, M. STANIA, Mme BUIS, M. RAGOT, M. CALLEWAERT, M. BOURNONVILLE sont volontaires pour réparer la voirie à divers endroits de la commune.
- Compte rendu suite au rendez-vous avec l'Architecte (Rénovation énergétique de la mairie) :
M. le maire explique au conseil municipal sa rencontre avec l'architecte, il indique qu'un rendez-vous sera pris pour que celui-ci rencontre le conseil municipal.
- Problème église : Il a été constaté une fissure intérieure au-dessus et en-dessous du vitrail sud, une lettre a été adressé à l'architecte des bâtiments de France à la DRAC
- Information au maire :
M. le maire rappelle au conseil municipal qu'il doit être mis au courant de chaque rendez-vous professionnel pris par leur soin
- Personnel car scolaire :
Vu le départ en retraite à la fin de l'année scolaire, une publication va être effectuée pour trouver une autre personne qui accompagnerait les enfants dans le car.
- Renforcement grillage au square :
Des devis ont été demandés.
- Ex local pompier :
La porte du local va être renforcée prochainement.
- L'équipement mobilier urbain sera prévu à l'achat en même temps que la finalisation de l'étang.
- La mise en place de l'armoire électrique sur la place de l'église est mise à l'étude.
- Reprise des horaires normaux de la mairie :
Le mardi 9h00/11h30- le vendredi 17h00/19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.